

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 03 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, LE BOZEC Manon
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël, LE TROADEC Stéphane

Absent :

Absent excusé : Mme LE PEN Alizée,

Pouvoirs : Mme LE PEN Alizée à Mme PENVEN Adeline

Secrétaire de séance : LE LOUARN Mickaël

D2026/45 : RECRUTEMENT CDD

L'agent technique est en arrêt, l'entretien des espaces et des bâtiments communaux n'est donc pas réalisé.

M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter si besoin un agent en contrat à durée déterminé (CDD), en direct ou par le CDG22.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

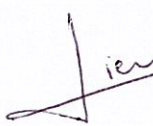
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-13 ;

Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité :

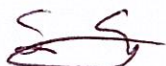
AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent technique contractuel en Contrat à Durée Déterminé (CDD) en remplacement de l'agent titulaire momentanément absent.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL



Le secrétaire de séance :



Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL



Le secrétaire de séance :

